

J'ai dit que la bonne volonté et l'esprit de collaboration avaient régné dans cette lutte contre la pollution. Le gouvernement se voit saisi à l'heure actuelle d'un programme destiné à encourager l'industrie à s'installer dans des régions où le chômage sévit. Si l'on impose à l'industrie des normes élevées pour le traitement des eaux d'égout, si elles s'implantent en conformité de ce programme, il se pourrait facilement que cela entraîne des frais d'immobilisation élevés qui décourageraient peut-être ces entreprises d'aider le gouvernement à réaliser son objectif en déplaçant l'industrie vers les zones de dépression économique. J'estime que le gouvernement devrait songer à accorder des encouragements fiscaux aux industries requises, en vue de constituer une mise de fonds appréciable pour le traitement des effluents et de sauvegarder la pureté de nos eaux.

Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps ni de la patience des députés. J'ajouterai seulement que nous aurons besoin de collaboration, de bonne volonté, de sommes considérables et surtout d'une bonne dose de patience.

(Texte)

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter l'honorable député de Kootenay-Ouest de présenter un avis de motion d'un intérêt capital pour nous. Il est à souhaiter que le gouvernement se penche immédiatement sur cette épineuse question de la pollution des eaux à travers le Canada, dans la province de Québec et en particulier dans ma circonscription de Roberval. C'est la plus belle occasion que le gouvernement pourrait avoir, en profitant du futur Conseil national des ressources, d'établir un organisme réellement efficace.

Chaque province a ses problèmes particuliers dans ce domaine, et il me semble que si nous avions un groupe de membres choisis dans chacune des provinces, ces hommes formeraient un «bureau conseil» qui pourrait rendre plus efficace le travail du futur conseil, en définissant bien sa fonction.

Le gouvernement pourrait bien encore former une autre commission qui viendrait tout simplement s'ajouter aux centaines de commissions et de conseils déjà créés par les anciens, comme par le présent gouvernement.

Il y a actuellement tellement de commissions, de qui relèvent les problèmes des eaux, que nous ne savons plus où nous adresser pour porter plainte.

Pour ma part, je travaille depuis quatre ans à dénoncer une compagnie qui nuit à toute une région et je n'ai pas encore su à quelle porte frapper. Cessons donc de créer des commissions pour créer des positions pour

les favoris du parti! Concentrons donc notre travail dans un organisme responsable, dans lequel nous puiserons tous les éléments nécessaires pour atteindre la fin que nous recherchons: empêcher la pollution de tous les cours d'eau «sous compétence fédérale».

J'ai bien dit «sous compétence fédérale», car vous savez, aujourd'hui, il faut faire des distinctions. En effet, si nous utilisons, même sous un bon prétexte, le Conseil national des ressources pour empiéter dans le domaine des provinces, là, je n'en serais plus.

Lorsqu'on prétend que la nouvelle division qui aurait les attributions et les fonds voulus pour instituer des programmes de recherches, recueillir, réunir et analyser des renseignements et coordonner les objectifs des provinces, en ce qui touche la lutte contre la pollution des eaux, il faut bien noter que le futur conseil sera composé d'hommes nommés par le gouvernement fédéral. J'ai de la peine à retrouver ici les défenseurs des intérêts provinciaux. Pour ce qui est de trouver les fonds nécessaires.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Vu que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée, et comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil.

(Traduction)

On voudra bien me permettre de rappeler aux honorables députés que, conformément à l'ordre adopté vendredi dernier, lors de la reprise de la séance à huit heures ce soir, la Chambre reviendra à l'appel des motions.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**M. l'Orateur:** Conformément à l'ordre spécial fait le 5 juillet 1963, la Chambre va maintenant revenir à l'appel des motions.

## LES FINANCES

### DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES SUR LES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

**L'hon. Walter S. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier les honorables députés de m'avoir permis de faire cette déclaration à ce moment-ci.

Depuis que le budget a été présenté, le 13 juin dernier, le gouvernement a reçu de tous les partis de la Chambre et de nombre de personnes à l'extérieur des instances et des avis visant à modifier ce budget. Le vieux dicton